

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS NUMÉROS 1850-03-2025 ET 1933

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025, les règlements suivants :

- ***Règlement numéro 1850-03-2025 modifiant le règlement numéro 1908 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement***

Ce règlement a pour objet d'actualiser le règlement présentement en vigueur afin de respecter les modifications législatives imposées par le Règlement concernant le financement des régimes de retraite à prestations déterminées des secteurs municipal et universitaire (RLRQ, c. R-15.1, r. 1.3).

- ***Règlement numéro 1933 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement***

Ce règlement a pour objet de remplacer le règlement 1908 actuellement en vigueur afin de se conformer à la modification du règlement RM 330 de la MRC Brome-Missisquoi.

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation sur le site Web de la Ville ou à l'hôtel de ville de Cowansville situé au 220, place Municipale, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 13 h 00.

Donné à Cowansville, ce 2 octobre 2025.



La greffière,
Julie Lamarche, OMA